

# L'afratapem - Ecole d'art-thérapie de Tours



donne accès à ses formations aux apprenants en situation de handicap

L'AFRATAPEM, centre de formation, accueille et accompagne tout au long de votre formation les apprenants en situation de handicap.

Un référent handicap est disponible pour échanger avec vous sur la faisabilité de votre projet en lien avec la direction générale et pédagogique, pour vous apporter une aide pour les démarches administratives, pour vous assurer un suivi et un accompagnement avant et pendant la formation.

Le personnel de l'AFRATAPEM adapte son accueil aux différentes personnes en situation de handicap



## DEFINITION DU HANDICAP

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap de la façon suivante :

« Constitue un Handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Source - article L114 - code de l'action sociale et des familles

# L'afertapem - Ecole d'art-thérapie de Tours



## Avant le parcours de formation :

- Analyse des besoins
- Moyens d'adaptations



## Pendant le parcours de formation :

- Entretiens individualisés
- Mise en place de moyens d'adaptation
- Aménagement possible de la durée et du parcours de formation

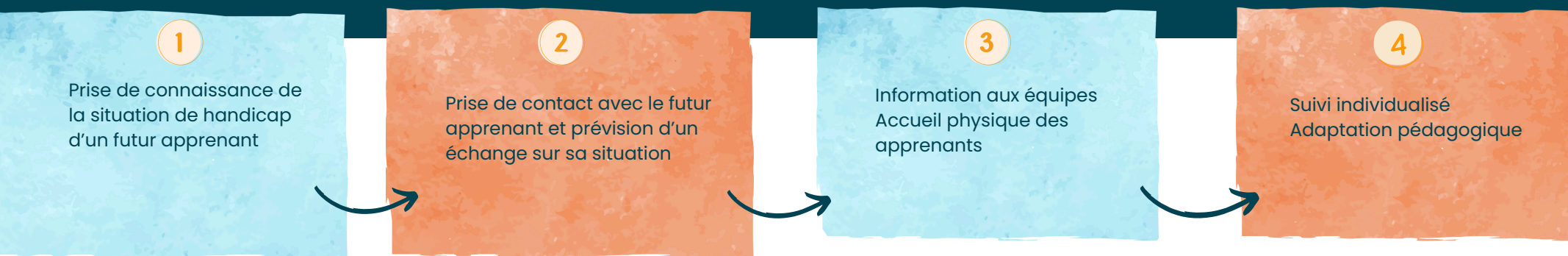


## Aménagements possibles pendant votre parcours de formation :

- 1/3 temps supplémentaire
- Contrôle des connaissances en distanciel
- Utilisation d'un matériel informatique fourni pour le centre de formation



## Procédures d'accueil d'un apprenant en situation de handicap dans une formation dispensée par l'AFRATAPEM



**En amont de la formation**



**Pendant la formation**



## Accompagnement en 3 étapes

### Etape 1



#### **Quand parler de ma situation de handicap ?**

Vous pouvez faire part de votre situation de handicap dès l'instant où vous prenez contact avec l'AFRATAPEM pour avoir des informations donc en amont du dépôt de votre candidature au sein de notre établissement.

Vous pouvez demander un rendez-vous téléphonique ou une rencontre avec notre référente handicap pour exposer votre besoin de mise en place d'aménagements nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir un justificatif comme l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.



## Accompagnement en 3 étapes

### ETAPE 2



#### Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap et après consultation de la direction pédagogique, il sera déterminé avec vous les aménagements possibles.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

A titre d'exemple, nous pouvons citer la possibilité de bénéficier d'un tiers-temps.



## Accompagnement en 3 étapes

### ETAPE 3



#### **Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référente handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin.

Elle suit votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de l'établissement.

Votre référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

Votre référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et transmet les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation tant à la direction qu'aux coordonnateurs de formations en vous demandant votre accord.



## Les outils mis à ma disposition



L'Afratapem a pour logiciel de gestion DIGIFORMA.

Chaque apprenant dispose d'un espace extranet DIGIFORMA qui lui est dédié dès lors qu'il est inscrit pour un parcours de formation au sein de notre organisme. Il peut y accéder via un ordinateur/portable/tablette en disposant d'une connexion internet.

L'espace DIGIFORMA répond aux besoins de chaque apprenant.

Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants.





## Les outils mis à ma disposition



Grâce à cet outil, vous pouvez accéder dans un seul espace à plusieurs services :

- Toutes les sessions de formations auxquelles vous êtes inscrit.e
- Un tableau de bord pour chaque session de formation
- Les programmes de vos formations
- Le planning des cours
- Les supports de cours
- Un espace téléchargement
- Les différentes séquences visio



## Votre interlocuteur

L'Afratapem dispose d'une référente handicap.

Elle a pour mission de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative et d'accompagner les apprenants tout au long de leur parcours de formation.

Notre Référente Handicap est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.



### Référente Handicap : Florence RAINEREAU



[florence.rainereau@aftratapem.fr](mailto:florence.rainereau@aftratapem.fr)



02 47 51 86 20



## Politique handicap

*Vous pouvez retrouver notre politique handicap dans nos locaux  
mais également sur notre site internet : <https://art-therapie-tours.net/>*





Les acteurs majeurs  
pour les apprenants en situation de handicap, secteurs  
privé et public, dans le cadre d'un contrat de formation  
professionnelle



## Les différents contacts des acteurs majeurs

### **AGEFIPH**

#### **Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées**

*L'AGEFIPH conseille et accompagne les centres de formation, appuie sur les situations individuelles, achète des équipements spécifiques, intervient auprès d'un tiers, aide financièrement, peut aider à adapter du support pédagogique et si besoin prend en charge le temps d'allongement du temps de formation.*

#### **Contacts :**

##### AGEFIPH :

*Rhf-cvl@agefiph.asso.fr*

##### Interlocuteur Ressources Handicap Formation :

*Marina El Maoujoudi - Référente sur le 37  
m-el-maoujoudi@agefiph.asso.fr  
06 27 66 78 60 / 02 38 78 04 47*

##### Chargé d'études et développement

*Augustin MILANDOU - Agefiph Centre Val-de-Loire  
35 avenue de Paris - 45000 ORLEANS  
06 31 38 70 89  
a-milandou@agefiph.asso.fr*



## Les acteurs majeurs pour les apprenants en situation de handicap, secteurs privé et public, dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle



### Les différents contacts des acteurs majeurs

#### **MDPH - MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap  
et une étude des demandes de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

38 Rue Edouard Vaillant - CS 14233

37000 TOURS

02 47 75 26 66

[info@mdph37.fr](mailto:info@mdph37.fr)

<https://mdphenligne.cnsa.fr>

Un accueil près de chez vous dans les **Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)**  
sans rendez-vous est possible de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi. Un conseiller autonomie  
est à votre écoute dans chaque MDS

Il pourra répondre à vos questions, vous orienter vers les structures compétentes,  
vous aidez à remplir un dossier pour la MDPH.

<https://www.mdp37.fr/detail/un-accueil-au-plus-pres-de-chez-vous.html>

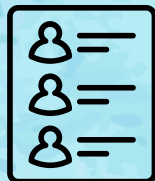
#### **Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**

Aide au recrutement, à l'accompagnement et au maintien dans l'emploi au sein de la fonction publique.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)



Les acteurs majeurs  
pour les apprenants en situation de handicap, secteurs  
privé et public, dans le cadre d'un contrat de formation  
professionnelle



## Les différents contacts des acteurs majeurs

*La médecine du travail peut aider pour gérer le handicap d'un salarié :*

### **APST37**

2 avenue Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY LES TOURS  
02 47 37 66 76

### **CAP EMPLOI**

*Le CAP EMPLOI37 a pour mission d'accompagner, de maintenir et  
de suivre dans l'emploi les personnes handicapées et  
leurs employeurs.*

45 rue du Mûrier  
37540 SAINT CYR SUR LOIRE  
02 47 85 30 30



## SOURCES

*Accompagner un stagiaire handicapé en formation, guide édité par le PRITH Champagne-Ardenne.*

Site LEGIFRANCE :

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000001871122#:~:text=%C2%AB%20Toute%20personne%20handicap%C3%A9e%2](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001871122#:~:text=%C2%AB%20Toute%20personne%20handicap%C3%A9e%2)

Site AGEFIPH : [https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-08/AGEFIPH-DEPLIANT-Quest-ce-que-le-handicap\\_WEB-personnalisable\\_0.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-08/AGEFIPH-DEPLIANT-Quest-ce-que-le-handicap_WEB-personnalisable_0.pdf)

Site Mon parcours Handicap.gouv.fr :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/handicap#:~:text=%C2%AB%20Constitue%20un%20Handicap%2C%20toute%20limitation,cognitives%20ou%20psychiques%2C%20>

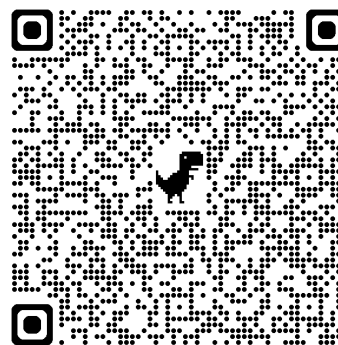
Images : <https://www.canva.com/design/DAGB0MxuztU/RtqcVKmnnzQcftBLUZQ6YDA/edit>



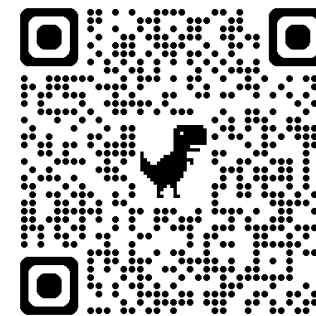
## ANNEXES



[Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées \(modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi\)/](#)



[Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles](#)



[Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap](#)